

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 4 février 2020 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget Pavageau, Petit, Vannier, Mrs. Biardeau, Jouot, Léon Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absent (s)

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 4 décembre 2019
- Droit de préemption communal
- Aménagement du bourg : Enfouissement des réseaux, avancement des travaux
- Eclairage mairie le soir
- Indemnités des élus
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 04 décembre 2019

En l'absence de remarques, le compte rendu du 4 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Droit de préemption communal

Le Maire fait part au conseil municipal d'une demande concernant un bien soumis à un droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme, concernant la vente d'un bien situé dans le bourg, 13 rue Roland Meignein - PRISSAC, parcelle cadastrée AB N°360

Après en avoir délibéré, le conseil municipal souhaite visiter les locaux avant de prendre une décision. Ce bâtiment pourrait intéresser la commune pour un projet d'intérêt général. Le conseil municipal charge le maire de contacter le notaire en charge de la vente et de convenir d'une date de visite.

3. Aménagement du bourg : Enfouissement des réseaux, avancement des travaux

Le Maire fait le point sur la situation :

- L'enfouissement des réseaux se fera sur la RD 10 jusqu'au bas du bourg.

Le Syndicat de l'eau a une tranchée commune avec France Télécom, le Syndicat d'électrification a une tranchée qui lui est propre.

- L'enduit à « pierre vue », envisagé pour le mur le long de la place du 8 mai, est refusé par l'ABF

- Parvis de l'église : la commission travaux envisage l'hypothèse de faire enlever les pierres usées du parvis de l'église, et de les réinstaller ensuite en limitant au maximum les trous actuels où l'eau stagne.

- La Communauté de communes a reçu le devis de la SPIE pour l'éclairage public ; en raison du montant, ces travaux seront réalisés sur les années 2020 et 2021

Enfin le Maire souligne la qualité du travail effectué par les équipes sur le terrain ; les ouvriers travaillent vite et bien. C'est également le sentiment ressenti par les riverains.

4. Éclairage mairie le soir

Tel que demandé par le conseil municipal lors d'une précédente réunion, le maire a fait établir un devis pour un éclairage en façade de mairie ; l'installation s'élève à 330 euros HT. La minuterie de cet éclairage se commandera de l'intérieur du sas de la mairie.

5. Indemnités des élus

Le Maire annonce que l'indemnité des élus peut être réévaluée (décision du gouvernement en décembre 2019). Pour les communes de 500 à 1 000 habitants, cela représente une hausse de 30 %. Dans la mesure où le conseil actuel est appelé à être renouvelé très prochainement, le maire propose de laisser les indemnités en l'état actuel et de ne pas voter l'augmentation.

Le conseil municipal approuve ce choix à l'unanimité.

6. Questions diverses

Musée Prissac

Un élu souhaite savoir quelles sont les missions de l'agent recruté pour trois mois au musée. Le Maire indique que cet agent doit réaliser l'inventaire des collections du musée, travail préalable et indispensable.

Église et Rubans du Patrimoine

La commune a déposé un dossier pour concourir aux Rubans du Patrimoine pour l'église de Prissac. C'est un concours qui distingue et récompense, par des prix nationaux, régionaux et départementaux, des communes ayant réalisé des opérations de rénovation ou de mise en valeur de leur patrimoine bâti.

Remerciements à Loïc Pavageau pour les documents qu'il a fournis à la commune, ainsi qu'à Claude Courtois pour le diaporama qu'il avait réalisé lorsqu'il était élu et dont des éléments ont été extraits pour la candidature de la commune au concours.

7. Tour de table

- Un élu souligne que certains conducteurs ne respectent pas les feux tricolores des travaux, notamment lorsqu'ils empruntent les rues adjacentes.

- Nids de poules : ils sont nombreux sur le parking de la salle Chéreau, rue du Foyer en direction de la route d'Oulches, à la Charpagne, le parking de l'école...

- Chemin du Moulin Ribaud : il faut prévoir un ébranchage des arbres, les riverains ont des soucis de téléphonie.

- Wifi sur le territoire de Prissac : l'élue en charge de ce dossier annonce que le projet n'est pas abandonné. Les infos et le chiffrage du coût de ce projet sont attendus.

Le Maire annonce ne pas avoir de nouvelles informations non plus quant au projet d'installation d'une antenne relais sur la commune de Chalais, qui devrait renforcer la téléphonie mobile.

- RD 10 : les travaux en cours concernent le passage de fourreaux pour la fibre (renfort débit internet)

- Climatisation salle Chéreau : un élu voudrait savoir où en est ce projet. Le Maire indique qu'il prendra de nouveau contact avec la société Seith pour demander des devis.

Il semblerait qu'un organisateur de thés dansants ne vienne plus à la salle de Prissac au motif que la ventilation n'est pas satisfaisante.

Une élue souhaite que soit étudiée une alternative à la climatisation, du fait que ce système est énergivore et peu adapté pour des salles collectives dont la fermeture des portes est difficile à gérer.

- Eurovia : la commune refuse toujours de régler une facture, les travaux n'étant pas satisfaisants. L'entreprise réclame par ailleurs le règlement d'une autre prestation ; or la commune n'a pas signé le devis correspondant à cette tranche. Les élus demandent que ce point soit « éclairci ».
- Des élus signalent que les avions de chasse survolent le territoire à très basse altitude.
- Hangar des associations : les travaux sont toujours en cours.
- CCAS : le repas des aînés s'est bien passé, les participants sont satisfaits.

Prochaine réunion du conseil municipal le 3 mars 2020 à 20 h 30.

La séance est levée à 22h30